

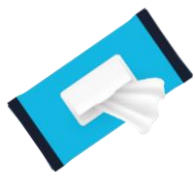
Protégeons l'environnement



Exemple de bouchon de filasses liées aux lingettes

Les déchets qu'il ne faut surtout pas jeter dans les toilettes, dans l'évier, ou le lavabo

Quelle est la composition des lingettes ?



Les lingettes dites bio-dégradables, composées de fibres synthétiques ultra résistantes ne se dégradent en réalité qu'au bout de **3 mois**. Or le temps de séjour des eaux usées dans les réseaux d'assainissement est beaucoup plus rapide. Il de l'ordre de **3 jours**. La lingette n'a pas le temps de se détériorer.

Quelle est la consommation de lingettes en France ?



233 lingettes sont utilisées par seconde dans les foyers français, soit plus de **7,3 milliards par an**.

Quels sont les déchets à ne pas jeter dans les lavabos, toilettes, évier ?



Protections hygiéniques, cotons-tiges, mouchoirs, essuie-tout, produits chimiques (dérivés, engrais, hydrocarbures, peinture, vernis, insecticides, solvants ...), huiles de vidange et de friture, médicaments, mettant en danger les hommes travaillant dans les réseaux, ils peuvent aussi affecter le traitement de la station d'épuration et polluer le milieu naturel. Le SMETOM de la Vallée du Loing est là pour récupérer ces déchets spécifiques.

Quels sont les risques ?



Si le bouchon est dans la partie privative, il y a risque de déformation des parois de la canalisation et de débordement dans l'habitation d'eaux usées. Si les lingettes parviennent dans la partie publique elles peuvent obstruer les canalisations, bloquer les pompes des postes de pompage des eaux usées, colmater les grilles situées en tête de la station d'épuration. Ces risques engendrent mauvaises odeurs et débordements temporaires d'eaux usées dans le milieu naturel.

Pourquoi ne faut-il pas jeter les lingettes dans les toilettes ?



Une fois dans les égouts, les lingettes se fixent sur les micro-déchets et les graisses s'enroulent les unes autour des autres et **se transforment peu à peu en masses visqueuses**. Ces masses génèrent ensuite des bouchons dans les équipements, ainsi que sur le réseau pouvant engendrer des pollutions et des débordements.

Un coût pour tous



Pour déboucher les canalisations, des **opérations de maintenance** sont nécessaires avec mise à l'arrêt des installations et mobilisation de personnel. Ces opérations sont supportées par la facture d'eau des abonnés.

Raccorder conformément sa maison au réseau d'assainissement collectif pour éviter de polluer le milieu naturel

Un certificat de conformité délivré par un agent de votre service d'assainissement permet de justifier de la conformité de votre installation.

Le contrôle de branchement doit être effectué en cas de nouveau raccordement ou de modification sur un raccordement existant. Il est valable 10 ans.

Si le logement n'est pas raccordé ou si le raccordement n'est pas conforme, le Syndicat peut faire réaliser d'office le raccordement ou les travaux de réhabilitation aux frais du propriétaire.

